LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE
CERTIFIE QUE LA PRESENTE COPIE DU 03/03/2003, SUR 1 FEUILLE A-04,

EST CONFORME A LA COPIE DU JUGEMENT DU 04/02/2003
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/02/2003
DE L'ASSEMBLEE DU 19/02/2003

RELATIF AUX DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CONCERNANT LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

- DENOMINATION :
  SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEZA
  SOCIETE ANONYME
  LE RHODIA
  PLOMBIERES
  29980 FLORENVIL

RCS BREST 434 220 220 (92 B 22)

LE GREFFIER

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

ORIGINAL

Société Industrielle Laitière du Léon
" SILL "
Société Anonyme au capital de 12 101 250 euros
Siège social : LE RADEN - 29860 PLOUVIEN
RCS BREST B 636 220 220

-=-=-=-=-=-=-=-

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 FEVRIER 2003

PROCES-VERBAL

Le 4 février 2003, à 9 heures,

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation régulière du Président du Conseil d'Administration.

Sont présents ou représentés et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Gilles FALC'HUN, Administrateur, Directeur Général Délégué,
- Mademoiselle Monique FALC'HUN, Administrateur.

Le Conseil réunissant la présence effective de tous les administrateurs restant en fonction peut valablement délibérer.

Sur la demande du Président, lecture est donnée au procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Sont également présents deux membres du Comité d'Entreprise.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles FALC'HUN, Directeur Général Délégué, qui rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Convocation d'une assemblée générale ordinaire en vue de désigner de nouveaux administrateurs.

Monsieur Gilles FALC'HUN rappelle aux administrateurs que Monsieur René LEON, administrateur de notre société, est décédé le 5 août 2002 et que Monsieur Jean LEON, notre Président, est décédé le 25 janvier 2003, de telle sorte que le nombre d'administrateurs en fonction est ainsi inférieur au minimum légal.

Il propose en conséquence au conseil de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire afin de désigner un ou de nouveaux administrateurs.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix:

MF GF

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 19 février 2003, à 11 heures, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un ou de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil charge son Président d'arrêter les termes du rapport qui sera soumis à cette assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

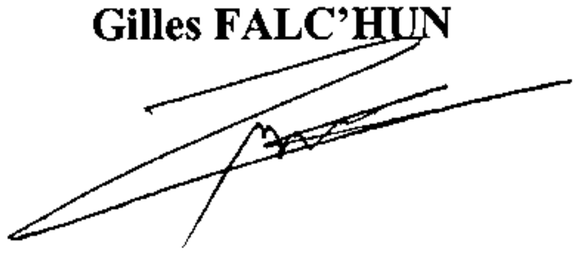
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

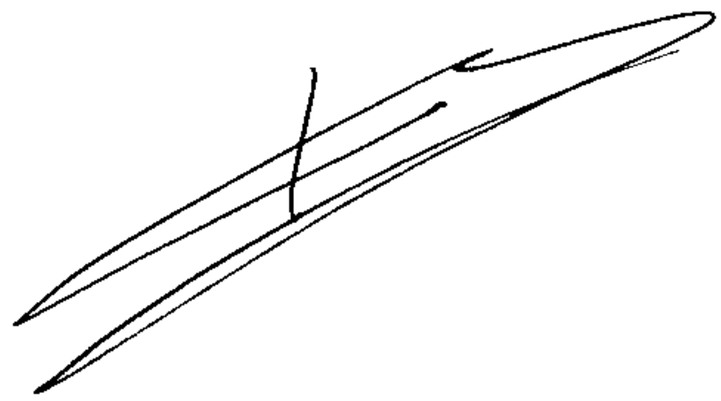
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les administrateurs présents.

Gilles FALC'HUN



Monique FALC'HUN



SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON
" SILL "
Société Anonyme au capital de 12 101 250 EUROS
Siège social : LE RADEN - 29860 PLOUVIEN
RCS BREST B 636 220 220

-=-=-=-=-=-=-=-=-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 FEVRIER 2003

PROCES-VERBAL

Le 19 février 2003, à 11 heures,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le Directeur Général Délégué : Monsieur Gilles FALC'HUN.

Sont scrutateurs de l'assemblée générale, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- *Monsieur Henri LEON*
- *Monsieur Jean Marc LEON*

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire : Monsieur Marcel HASCOET

Monsieur André TANGUY, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, *est absent et excusé.*

Monsieur Jean Paul MARREC, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les représentants du Comité d'Entreprise n'assistent pas à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent *806 730* actions sur les 806 750 composant le capital social et ayant le droit de vote sur les questions figurant à l'ordre du jour autres que celles relatives à l'approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

L'assemblée représentant ainsi plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaire aux Comptes, accompagnées des avis de réception,
- la feuille de présence.

Il dépose également :

- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, de même que le rapport des Commissaires aux Comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un ou de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Enfin, il ouvre le débat. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de désigner en qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour :

- Monsieur Henri LEON
Demeurant à PLOUVIEN (29860) – 112, Rue Emile Salaün
Né le 20 novembre 1959 à BREST

en remplacement de Monsieur Jean LEON, décédé, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira dans l'année 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2004.

Monsieur Henri LEON a déclaré accepter la mission qui vient de lui être conférée et satisfaire à toutes les conditions légales requises pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Directeur Général Délégué
Gilles FALC'HUN

Les scrutateurs

Le secrétaire
Marcel HASCOET

Monsieur Henri LEON (1)

bon pour acceptation des fonctions
d'administrateur

(1) faire précéder la signature de la mention manuscrite "bon pour acceptation des fonctions d'administrateur"

EXTRAIT

Société Industrielle Laitière du Léon
" SILL "
Société Anonyme au capital de 12 101 250 euros
Siège social : LE RADEN - 29860 PLOUVIEN
RCS BREST B 636 220 220

-=-=-=-=-=-=-=-

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2003

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Le 19 février 2003, à 11 heures 30,

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant procédé à la nomination d'un nouvel administrateur.

Sont présents ou représentés et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Gilles FALC'HUN, Administrateur, Directeur Général Délégué,
- Mademoiselle Monique FALC'HUN, Administrateur,
- Monsieur Henri LEON, Administrateur.

Le Conseil réunissant la présence effective de tous les administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Sur la demande du Président, lecture est donnée au procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Sont également présents deux membres du Comité d'Entreprise.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles FALC'HUN, Directeur Général Délégué, qui rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Président Directeur Général,
- .....
- Nomination d'un Directeur Général Délégué,
- .....
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur Gilles FALC'HUN rappelle aux administrateurs que Monsieur Jean LEON, notre Président, est décédé le 25 janvier 2003.

Il convient donc de désigner un nouveau Président Directeur Général.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix:

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration décide de nommer, pour la durée de son mandat d'administrateur, en qualité de Président Directeur Général, Monsieur Gilles FALC'HUN, anciennement Directeur Général Délégué, qui déclare expressément accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

.....

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, chargé d'assister le Président Directeur Général, pour la durée de son mandat, Monsieur Henri LEON.

Monsieur Henri LEON exercera ses fonctions en application de l'article 20 des statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

.....

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les administrateurs présents.

Gilles FALC'HUN (1) **Monique FALC'HUN**

Henri LEON (2) certifié conforme

(1) faire précéder la signature de la mention manuscrite "bon pour acceptation des fonctions de Président Directeur Général"
(2) faire précéder la signature de la mention manuscrite "bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général".